

Date de dépôt : 15 février 2022

Rapport

de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel 2020 de la Fondation Ecllosion

Rapport de M. Pierre Eckert

Mesdames les députées et
Messieurs les députés,

La commission de contrôle de gestion s'est réunie en vidéoconférence le 31 janvier 2022, sous la présidence de M. Jean Romain, pour étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel 2020 de la Fondation Ecllosion. Le RD 1427 a été renvoyé par le Grand Conseil à la commission de contrôle de gestion le 12 novembre 2021. M^{me} Catherine Weber, secrétaire scientifique, a soutenu la commission avec compétence et M^{me} Martine Bouilloux Levitre a tenu le procès-verbal avec précision. Qu'elles soient toutes deux remerciées.

L'essentiel en bref

La société Ecllosion a été créée en 2004 pour soutenir les projets dans les sciences de la vie afin de transformer le fort potentiel d'innovation régional dans ce domaine en valeur économique et en emplois. Elle possédait une activité d'incubation et une activité de financement dans le même organisme. En 2010, il est apparu que c'était une mauvaise idée d'avoir l'investisseur et la société dans la même structure. Ils ont donc été séparés, ce qui a amené la création de la Fondation Ecllosion et d'une activité de financement distincte, la société Ecllosion 2 SA.

Le statut de la Fondation Ecllosion a été fixé en 2013 suite à l'adoption de la loi 10998. La fondation évolue dans un milieu risqué où le taux de réussite des projets est faible, puisque moins de 10% des projets atteignent le marché.

Le département de tutelle de la fondation été alerté de l'existence de conflits d'intérêts dommageables à la bonne gouvernance des activités de la fondation dans le courant de l'année 2016. L'analyse de la gouvernance qui s'en est suivie prévoyait diverses mesures, notamment celle de mettre fin à la cogestion entre les partenaires privés et publics. Des lacunes de mise en œuvre du contrat de partenariat entre la fondation et Ecllosion 2 SA ont été mises en évidence.

Suite à une modification de la composition du conseil d'administration fin 2018, la Fondation Ecllosion a porté plainte le 5 juin 2020 contre les anciens membres de la direction d'Ecllosion SA. Parallèlement, le service d'audit interne (le SAI) a rendu un rapport sévère sur le fonctionnement de la fondation, conduisant la commission de contrôle de gestion à de nombreuses auditions et finalement à adresser une dénonciation au Ministère public quant à l'existence de conflits d'intérêts au sein des dirigeants de la fondation et d'Ecllosion 2 SA.

Le 21 juin 2021, le Ministère public a toutefois déclaré ne pas entrer en matière sur cette plainte et cette dénonciation.

Au vu des divers problèmes rencontrés et dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises, il a été décidé de transférer les activités de la Fondation Ecllosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique, la FONGIT. Cette évolution a été actée au moyen de la loi de subventionnement L 12645. Le rapport de la commission des finances lié à cette loi relève qu'un suivi du transfert se doit d'être effectué, ce que la commission de contrôle de gestion reprendra à son compte. Une loi en cours de préparation règlera tous les détails du transfert.

Le rapport de gestion et les comptes de l'année 2020 sont contenus dans le rapport divers 1427 ; la commission les a approuvés sans ambages. Elle s'est par contre plus spécifiquement attachée à la remise des activités d'Ecllosion à la FONGIT. Il faut à ce propos noter que la Fondation Ecllosion a ouvert des créances remboursables jusqu'en 2026. Elles sont maintenant transférées à la FONGIT et il conviendra de garder un œil dessus.

Le département a clairement fait savoir qu'il va s'assurer du recouvrement de l'ensemble des créances au moment de la cession de créances qui sera faite dans le cadre du transfert. La commission salue cet engagement et le suivra à intervalles réguliers.

Compte-rendu de l'audition du département

Audition de M^{me} Fabienne Fischer, conseillère d'Etat (DEE), et M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint (DEE)

M^{me} Fischer indique qu'il a été décidé que la Fondation Ecllosion cesserait ses activités et que le fonds serait transféré à la FONGIT, raison pour laquelle le rapport d'activité 2020 dénote la réduction des activités en prévision du transfert. Le projet de loi qui doit finaliser la dissolution de la fondation est à bout touchant et sera prochainement soumis au Conseil d'Etat ; une fois validé, il sera transmis au Grand Conseil.

M. Loeffler présente les éléments principaux du rapport d'activité 2020 de la Fondation Ecllosion (voir annexe). En préambule, il rappelle que la fondation offre les prestations suivantes : un service d'hébergement qui met à disposition des espaces, incluant des laboratoires ; l'incubation hébergement, soit l'accompagnement des start-up issues du domaine des sciences de la vie avec un espace de laboratoires et un accompagnement par un coach spécialisé ; un financement consistant à accompagner la société, notamment en lui fournissant des prêts pour financer différentes analyses nécessaires à son développement.

M. Loeffler explique le processus de ces activités dans le temps : l'analyse de dossier dure de 1 à 3 mois, puis l'évaluation approfondie du projet dure de 3 à 12 mois, et enfin la construction avec la validation expérimentale se déroule sur 1 à 2 ans. Il précise que, pour les projets de sciences de la vie, on parle du développement d'une molécule de 10 ans jusqu'à ce qu'elle arrive sur le marché, avec grosso modo 1 milliard d'investissement ; ce sont des processus longs, avec de nombreuses étapes, notamment des essais cliniques qui doivent être validés au fur et à mesure.

M. Loeffler présente le portefeuille des projets sous contrat avec la fondation qui regroupe l'ensemble des sociétés qui se retrouvent dans les indicateurs, et dans le rapport d'activité avec un descriptif de ce qu'elles font ainsi que leur stade de développement. M. Loeffler indique que l'année 2020 a été marquée par la loi 12645. La crise sanitaire n'a pas forcément impacté l'activité des start-up, mais elle a eu un effet sur les délais : en effet, le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 février, mais n'a pu être adopté par le Grand Conseil que le 29 octobre. La fondation s'est alors retrouvée dans une situation un peu délicate, sachant qu'elle devrait mettre fin à ses activités, mais dans l'attente de la validation du Grand Conseil. M. Loeffler rappelle que cette loi vise à transférer les activités de la Fondation Ecllosion à la FONGIT, et le développement d'une solution de financement pour le démarrage des sociétés, soit environ 470 000 francs qui seront octroyés pour

le suivi et l'accompagnement des projets des sciences de la vie, et 1 million qui sera attribué pour le financement.

M. Loeffler ajoute que malgré la situation inconfortable dans laquelle Ecllosion s'est trouvée pendant une partie de l'année 2020, le conseil de fondation a décidé d'engager un nouveau directeur avec un contrat à durée déterminée de 12 mois ; le choix s'est porté sur M. Künle, notamment en raison de connaissances en matière de reporting et de rapports financiers. L'expérience de M. Künle, ainsi que les compétences de M^{me} Malcarne ont en outre permis la mise en place des recommandations du SAI et les processus adéquats pour le suivi.

M. Loeffler présente brièvement les résultats et les indicateurs 2020. Sur la base de la recommandation du conseil scientifique et économique, le conseil de fondation a accepté de soutenir 7 projets, dont 5 sont issus de la recherche universitaire et 2 de démarches privées. En 2020, la fondation a traité un total de 33 projets, dont 28 concernaient des start-up déjà sous contrat avec la fondation. Concernant les indicateurs, M. Loeffler ajoute que 2020 était la dernière année du contrat de prestations 2017-2020 ; les indicateurs atteints sont surlignés en vert, les autres sont en gris.

Au niveau des résultats financiers, M. Loeffler indique que la subvention était similaire, soit 1 470 000 francs ; le total des produits d'exploitation se monte à environ 2 millions. S'agissant des actifs, la fondation était dans son processus de fermeture en 2021 et avait besoin de liquidités importantes pour cela ; M. Loeffler précise que le contrat de bail se termine en février 2022 et que la fondation a dû s'occuper de cette phase de transition. En ce qui concerne les passifs, il explique que la situation financière de la fondation est saine et que l'on peut conclure que les objectifs prévus dans le contrat de prestations ont été remplis.

M. Loeffler fait un point de situation sur le processus de liquidation. Le transfert du suivi des projets est en cours auprès de la FONGIT (reprise de 6 dossiers sur 9) et un projet de loi sur la dissolution de la Fondation Ecllosion a été déposé. Ce projet prévoit notamment la nomination du ou des liquidateurs ; la décision du/des liquidateur(s) devra être validée par le Conseil d'Etat. L'excédent d'actifs de la fondation est remis intégralement par le conseil de fondation à l'Etat de Genève, avec à charge de ce dernier de l'affecter à un but analogue. En outre, il existe une convention tripartite entre l'Etat de Genève, la Fondation Ecllosion et la FONGIT pour le suivi des créances.

En conclusion, M. Loeffler présente la liste des créances encore ouvertes. Il rappelle que la Fondation Ecllosion peut financer des projets en récupérant

l'argent 5 ans après, ce qui explique que des créances soient ouvertes jusqu'à 2026. Ces créances seront transférées à la FONGIT, mais, une fois que les sociétés rembourseront leur créance, l'argent reviendra à l'Etat de Genève, dans le respect de la convention tripartite qui sera intégrée au projet de loi.

Un député (PDC) demande si Ecllosion 2 qui est maintenant une entité privée va continuer à fonctionner. Au niveau des refacturations, il souhaite savoir pour quelle raison le montant de ce que doit Ecllosion 2 a doublé entre 2019 et 2020, passant de 200 000 à plus de 400 000 francs. Il rappelle que la CCG avait dénoncé certaines choses auprès du procureur général et que les plaintes ont été classées sans suite, ce qui laisse la CCG dubitative au vu des faits étranges qui se sont déroulés au sein de cette fondation. Il demande si le fait de la dissoudre est lié à cela.

M. Loeffler répond qu'il n'y a pas d'éléments d'Ecllosion 2 SA malgré le libellé. Le contrat de prestations qui faisait partie du PL pour le financement de la Fondation Ecllosion pour la période 2017-2020 prévoyait qu'Ecllosion 2 SA lèverait des fonds et verserait 66 000 francs/an à la Fondation Ecllosion. Malheureusement, Ecllosion 2 SA n'a pas pu lever les fonds et verser les 66 000 francs prévus ; de ce fait, il a aussi été impossible pour Ecllosion 2 SA d'investir de manière privilégiée pour les start-up issues de la Fondation Ecllosion. A un moment donné, le conseil de fondation s'est donc posé la question de savoir s'il fallait chercher un autre fonds ou d'autres investisseurs ; une experte en finances de projets de sciences de la vie, membre du conseil de fondation, a estimé que ce type d'accès privilégié à des investisseurs créerait une sorte de dépendance qui ne serait pas bénéfique pour les entreprises. Dans la mesure où Ecllosion 2 SA n'était plus en mesure de remplir son rôle, le conseil de fondation a écarté cette solution ; par conséquent, le libellé du compte est trompeur, car le partenariat avec Ecllosion 2 SA n'a pas pu être accompli.

Le député (PDC) note que le conseil de fondation, lors de son audition devant la CCG, a semblé étonné d'apprendre la liquidation de la société ; il demande s'ils avaient été informés de cette liquidation au moment de leur engagement.

M. Loeffler répond que le nouveau conseil de fondation a été nommé au début de l'année 2019 et que la décision de liquider la fondation a été prise fin 2019 ; à ce stade, différentes questions se sont posées, notamment avec la stratégie de soutien à l'innovation de l'Etat. Le transfert des activités de la Fondation Ecllosion visait à simplifier le dispositif de soutien afin d'améliorer sa lisibilité et sa visibilité. La Fondation Ecllosion pouvait soutenir des porteurs de projets et des entreprises, et il avait été décidé qu'il était plus opportun de soutenir uniquement des entreprises. Le deuxième élément qui

sous-tend le transfert d'activité est la convergence des technologies, puisqu'on parlait d'un rapprochement des nanotechnologies, de la biotechnologie et de la microtechnologie, et dans un effort d'optimisation du dispositif l'idée était de concentrer les différentes prestations et de mettre en œuvre une solution de financement d'amorçage qui n'existait pas à Genève. Un autre élément clé qui a été cité dans le cadre du dépôt du projet est la collaboration avec les plateformes de l'université, car la Fondation ne pouvait pas financer du matériel de qualité pour un aussi petit nombre d'acteurs.

Le député (PDC) signale que la décision de transférer les activités de soutien n'a pas été prise par le conseil de fondation mais par l'Etat.

M. Loeffler confirme cela, mais le rapport du SAI stipulait clairement que l'Etat devait définir sa stratégie de soutien à l'innovation, et c'est dans le cadre de cette réflexion que la décision a été prise.

Le député (PDC) demande à M^{me} Fischer si cela ne la gêne pas qu'une commission du Grand Conseil dénonce des faits au procureur général, sachant que cela n'est pas fréquent.

M^{me} Fischer admet que cela n'est pas fréquent, mais elle rappelle qu'elle est entrée en fonction alors que ces plaintes avaient déjà été déposées, et qu'elle n'a participé ni à la gestion ni au contrôle de l'activité de la fondation. Toutefois, elle a attentivement examiné la décision de non-entrée en matière rendue par le procureur général, et elle continue à accorder une attention soutenue à la reprise des activités par la FONGIT, afin de s'assurer que le dispositif politique de soutien aux start-up se fasse en totale transparence et licéité.

Le député (PDC) demande si la même attention sera portée à l'argent apparemment dû par Eclosion 2 qui n'a jamais été payé.

M^{me} Fischer répond qu'elle va également s'assurer du recouvrement de ces créances au moment de la cession de créances qui sera faite dans le cadre du transfert.

Un député (Ve) demande si le transfert des activités et des projets d'Eclosion vers la FONGIT va aussi englober les compétences et les connaissances, car ce sont des éléments qu'il serait dommage de perdre.

M. Loeffler indique que c'est l'un des enjeux majeurs traités par le conseil de fondation qui, dans sa nouvelle composition, comprend des personnes qui maîtrisent le domaine des sciences de la vie. Dans le cadre de travaux commencés en 2019, la fondation s'est rapprochée des coaches d'Innosuisse et de plusieurs personnes à même de gérer ces projets ; à ce stade, la FONGIT est armée pour accompagner les projets qui lui seront transmis.

En conclusion, M^{me} Fischer garantit que la fin de l'histoire de la Fondation Ecllosion restera un point d'attention pour elle et rappelle qu'elle reste à disposition pour en rendre compte à la CCG. Il y aura encore un rapport d'activité 2021, puisque le transfert aura lieu en 2022 ; de son côté, elle a la ferme intention de s'assurer que les conséquences financières seront suivies de manière diligente par la FONGIT et ses interventions seront régulières dans cet esprit-là. Cela étant, les besoins de l'économie justifient de poursuivre un soutien aux start-up et à l'innovation pour dessiner le futur d'une activité économique qui soit implantée dans le territoire local et qui réponde aux défis du XXI^e siècle.

Délibération

Lors de sa séance du 31 janvier 2022, la commission de contrôle de gestion a pris acte du RD 1427 comme suit :

Pour :	15 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)
Contre :	–
Abstentions :	–

Présentation du rapport d'activité de la Fondation Eclosion SA

Présentation à la commission de contrôle de
gestion du 31 janvier 2022



Département du développement économique
Secrétariat général

Plan de la présentation

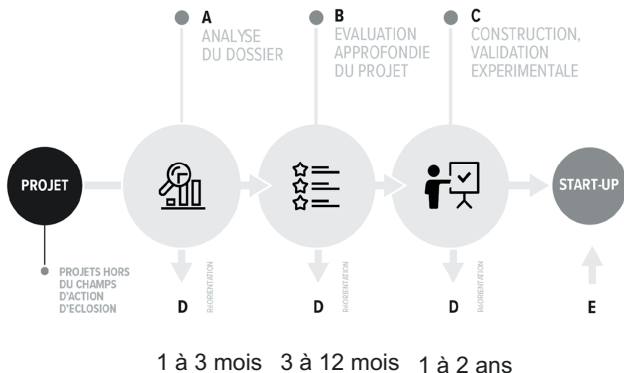
- Présentation de la Fondation Eclosion
- Point de situation de l'année 2020
- Rapport d'activité

PRÉSENTATION DE LA FONDATION ECLOSION

Prestations de la fondation Eclosion

- **Services hébergement:** location d'espace, incluant des laboratoires;
- **Incubation hébergement:** accompagnement des start-up issues du domaine des sciences de la vie qui requièrent de l'espace avec des laboratoires et un accompagnement par un coach spécialisé;
- **Financement:** cette prestation consiste à accompagner la société, notamment en lui fournissant des prêts pour financer différentes analyses nécessaires à son développement.

Processus



Portefeuille des projets sous contrat avec la Fondation

DOMAINES	CONTRAT		
	PRESTATION DE SERVICES HEBERGEMENT	INCUBATION HEBERGEMENT	INCUBATION FINANCEMENT
THERAPEUTIQUE	 		
DIAGNOSTIC			
MEDITECH			
PLATEFORME, SERVICES ET AUTRES		 	

ANNÉE 2020: DERNIÈRE ANNÉE DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2017-2020

Contexte

- La loi 12645 :
 - PL a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 février 2020
 - PL adopté par le Grand Conseil le 29 octobre 2020
 - La loi vise:
 - à transférer les activités de la Fondation Ecllosion de soutien aux projets issus du domaine des sciences de la vie à la Fongit. Augmentation de l'aide financière à la Fongit de 470'000 francs
 - À développer une solution de financement pour le démarrage
- Changement de direction
 - (recrutement d'un directeur en 2020: J-L. Künle en CDD 12 mois)
- Mise en œuvre des recommandation du SAI
 - Adéquation des structures de la fondation avec une bonne gouvernance
 - Mise en place d'un système de gestion des risques
 - Mise en place d'une gestion de processus de soutien aux entreprises

Résultats 2020

En raison de la décision de transférer dès 2021 les activités de soutien aux sciences de la vie d'Eclosion à la Fongit, les évaluations de projets en 2020 se sont limitées au jalon de création de valeur atteignables fin 2020 et n'avait donc plus pour but de maintenir et d'alimenter un portefeuille de projets au-delà de 2021.

8 projets ont été évalués avant le projet de transfert des activités vers la FONGIT et le confinement pour cause de COVID-19.

Sur la base de la recommandation du conseil scientifique et économique, le conseil de fondation a accepté de soutenir 7 projets :

- 5 de ces projets ont été des projets issus de la recherche universitaire et 2 issus de démarches privées.
- 5 projets évalués étaient des projets Pharma/Biotech.
- 2 projets évalués étaient des projets Medtech.
- 1 projet évalué était du domaine de l'industrie agro-alimentaire.

En 2020, la Fondation Eclosion a traité un total de 33 dossiers dont 28 concernaient des projets/start-up déjà sous contrats avec la Fondation:

- 11 contrats de prestations de services Hébergement.
- 5 contrats d'incubation Hébergement.
- 12 contrats d'incubation Financement.

4 des 7 projets évalués sont rentrés en incubation en 2020 et concernaient de nouveaux projets.

3 projets ont été analysés et n'ont pas été poursuivis pour différentes raisons dont par exemple le manque de maturité, l'absence de volonté de se localiser dans le canton de Genève ou encore une cible en dehors des projets soutenus par la Fondation Eclosion.

SOCIÉTÉS EN INCUBATION HÉBERGEMENT	SOCIÉTÉS EN INCUBATION FINANCEMENT	PROJETS EN INCUBATION FINANCEMENT	SOCIÉTÉS/PROJETS EN PRESTATIONS DE SERVICES
ADIPOSS KYLANE MESENFLOW VACCINE FORMULATION VESTA BIOSCIENCES	ABOLOGIX ADIPOSS ENDOTELIX IMMUTHES KRYVIBIO KYLAYS MPC VACCINE FORMULATION VESTA BIOSCIENCES	ADORAM DCT WINTHERA	ABOLOGIX ADIPOSS CALYPSO BIOTECH FLO GUILHOT FRAERING LABORATOIRE KYLANE MESENFLOW PHARMOTECH PHYTOEXTRACT VACCINE FORMULATION VESTA BIOSCIENCES

Indicateurs 2020

Num.	Objectif	Valeur	2017	2018	2019	2020
1a	Participation à 5 manifestations au moins	5	9	6	4	3
1b	Sensibilisation des instituts de recherche	7	7	7	5	4
2a	Analyses de dossiers	30	50	54	29	14
2b	Orienter des projets non retenus	10 à 20 contacts	12	11	3	2
2c	Effectuer l'évaluation de plus de 10 projets par an	10	17	31	8	11
2d	Soutien à des projets en phase de construction	3	15	10	13	5
3a	Lancement de sociétés par an	1 à 3	2	4	1	4
3b	Soutien de sociétés issues de l'Incubateur	3 à 5	4	6	6	6
3c	Chercher du financement pour les start-up		25	20	25	5.1
4	Intégration au sein du campus biotech					

RÉSULTATS FINANCIERS 2020

Comptes de résultats

	Notes dans l'annexe	2020	2019
Produits d'exploitation			
Indemnité monétaire de fonctionnement		1 470 150	1 470 150
Produit différé - Indemnité monétaire d'investissement	1.2	76 667	88 495
Refabrications startups et partenariat Eclosion2		408 745	200 988
Produits divers		88 251	12 999
Produits d'exploitation		2 043 813	1 772 633
Charges d'exploitation			
Frais de gestion incubateur et projets	2.1	-401 085	-375 733
Frais sur projets		-1 084 354	-66 156
Frais d'infrastructure		-483 671	-488 029
Frais de fonctionnement partagés		-124 527	-38 530
Autres charges		-251 750	-37 973
Charges d'exploitation		-2 345 387	-1 006 422
Résultat d'exploitation		-301 574	766 211
Résultat financier		-5 002	-2 995
Résultat d'exploitation courant		-306 576	763 216
Résultat sur exercice antérieur		290 286	0
Produits exceptionnels de remboursement de créances	1.1	0	0
Indemnité d'assurance incendie		0	50 000
Charges liées à l'incendie		0	-50 000
Pertes sur débiteurs et créances		0	-350 604
Attribution provision perte sur créances		0	-60 000
Bénéfice / (perte) net avant restitution à l'Etat de Genève		-16 289	352 611
Variation de l'Indemnité de fonctionnement à restituer à l'Etat de Genève	2.2	12 217	-264 459
Bénéfice / (perte) net après restitution à l'Etat de Genève		-4 072	88 153

Actifs 2020

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

ACTIF	Notes dans l'annexe	2020	2019
Actif circulant			
Trésorerie			
Caisse		235	98
Compte vostro Etat de Genève		1 770 670	1 613 175
Sous-total Trésorerie Ecllosion		1 770 905	1 613 273
Compte Bancaire projet Alzheimer		0	26 250
		<u>1 770 905</u>	<u>1 641 522</u>
Autres créances à court terme			
Débiteurs divers		131 957	99 080
Créance Etat de Genève - Immobilisations		0	84 669
Créances nettes sur startups	1.1	794 716	342 244
		<u>926 673</u>	<u>525 992</u>
Actifs de régularisation			
Compte de régularisation actif		0	0
Total de l'actif circulant		<u>2 697 578</u>	<u>2 167 514</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles		1 521 640	1 521 640
Investissement en cours		0	8 421
Amortissement cumulé		-1 403 985	-1 335 739
Subvention d'équipement (nette d'amortissement)		-117 654	-194 322
Immobilisation corporelles nettes	1.2	<u>0</u>	<u>0</u>
Immobilisations financières			
Dépôts de garantie	1.6	62 662	62 655
Total de l'actif immobilisé		<u>62 662</u>	<u>62 655</u>
Total de l'actif		<u>2 760 240</u>	<u>2 230 170</u>

Passifs

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

PASSIF	Notes dans l'annexe	2020	2019
Capitaux étrangers			
Dettes à court terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		224 407	88 085
		<u>224 407</u>	<u>88 085</u>
Autres capitaux étrangers			
Compte de régularisation passif et engagements startups	1.9	614 122	539 646
Engagements de dépenses résiduels sur le projet Alzheimer	1.10	0	28 250
Indemnité à restituer à l'échéance du contrat de prestation	2.2	583 347	595 564
		<u>1 197 470</u>	<u>1 163 460</u>
Autres passifs et provisions			
Revenus différée (financements startups à convertir)	1.1	792 571	628 760
Provisions	1.10	200 000	0
		<u>992 571</u>	<u>628 760</u>
Total des capitaux étrangers		<u>2 414 447</u>	<u>1 880 305</u>
Capitaux propres			
Capital de dotation	1.4	144 623	144 623
Résultat reporté		6 722	6 722
Part de la subvention non dépensée sur la période du contrat 2017-2020	2.2	198 520	110 367
Résultat de l'exercice	2.2	-4 072	88 153
Total capitaux propres		<u>345 793</u>	<u>349 865</u>
Total du passif		<u>2 760 240</u>	<u>2 230 170</u>

POINT DE SITUATION SUR LE PROCESSUS DE LIQUIDATION

Processus de liquidation

- Transfert du suivi des projets en cours auprès de la Fongit (le suivi de 6 dossiers sur 9 ont été repris par la Fongit)
- Dépôt d'un projet de loi sur la dissolution de la Fondation Ecllosion
 - Nomination du liquidateur ou des liquidateurs;
 - Les décisions du liquidateurs ou des liquidateurs et le bilan dressé au terme de la liquidation doivent être approuvés par le Conseil d'Etat;
 - l'excédent d'actifs de la fondation est remis intégralement par le conseil de fondation à l'Etat de Genève, à charge de ce dernier de l'affecter à un but analogue.
- Convention tripartite entre l'Etat de Genève, la Fondation Ecllosion et la Fongit pour le suivi des créances